



**Termes de référence pour le recrutement d'un
Consultant chargé de la réalisation d'une étude de
faisabilité pour la mise en place d'un Fonds d'Appui au
Développement de l'Artisanat Africain (FADA)**

1. Contexte et justification

Dans la longue marche du continent africain vers le progrès économique, le secteur de l'artisanat s'est illustré comme étant un véritable vecteur de développement endogène, avec des effets d'entraînement sur de nombreux secteurs de l'économie des différents pays.

En effet, bien que l'artisanat en Afrique soit une forme d'expression culturelle et économique riche qui varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, il constitue un secteur pourvoyeur de richesses et d'emplois après l'agriculture.

Ainsi, nonobstant le déficit criard de statistiques sur le secteur, les données proxy existantes illustrent son importance et sa vitalité dans la structuration des économies des pays, car représentant une part importante du Produit intérieur brut (PIB) dans de nombreux pays.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), l'artisanat, avec une grande diversité de métiers tels que la sculpture sur bois, la poterie, la vannerie, la bijouterie, la fabrication de textiles, ou encore la teinture, la couture, la maroquinerie et bien d'autres des centaines de métiers, représente environ 55% du PIB total de l'Afrique subsaharienne et fournit plus de 70 % des emplois.

Le secteur artisanal joue également un rôle crucial dans le commerce international en témoigne la croissance constante des exportations de produits artisanaux africains vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'artisanat africain est également un moteur important du tourisme culturel, dans la mesure où de nombreux visiteurs sont attirés par l'authenticité et la diversité des produits artisanaux, ce qui stimule l'économie locale dans de nombreuses régions.

C'est d'ailleurs ce constat qui a soutenu la création de l'Organisation pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (ODEPA) le 29 octobre 1992. Cette organisation panafricaine dont le Siège est à Ouagadougou au Burkina Faso, se veut être une tribune de coordination harmonieuse des actions de dynamisation de la contribution du secteur de l'artisanat au développement économique des pays africains.

A ce jour l'ODEPA compte 28 pays dont l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Benin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, l'Ile Maurice, le Libéria, la Lybie, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Soudan, le Tchad le Togo, la Tunisie, le Zimbabwe.

Face aux défis de construire des économies solides reposant sur le renforcement des capacités productives nationales, la dynamisation du secteur de l'artisanat se révèle être de nos jours un impératif pour l'Afrique, à l'intersection des défis environnementaux, économiques et culturels du développement endogène des pays.

Par ailleurs, les différents chocs endogènes et exogènes qu'ont connus les pays africains sont révélateurs qu'il faut nécessairement encourager et privilégier des actions endogènes à l'effet d'apporter des solutions propres adossées aux réalités culturelles et aux valeurs du continent, en s'appuyant sur des piliers porteurs et stratégiques tels celui de l'artisanat.

Toutefois, malgré son fort potentiel d'apport à l'économie du continent, le secteur de l'artisanat reste à la traine en termes d'importance dans les politiques nationales de développement, se traduisant par son exclusion dans les priorités d'affectation de ressources. Cette forte contrainte de financement impacte négativement sur le plein essor du secteur et sa pleine contribution à la construction des économies africaines.

Aussi, rappelons qu'à la faveur de la 12^{ème} conférence ministérielle de l'ODEPA tenue du 02 au 04 juillet 2026 à Bamako, le Mali s'est vu confié la présidence de l'Organisation pour la période 2026-2028.

Par ailleurs, au regard de l'engagement exemplaire et remarqué de Son **Excellence le Général d'Armée Assimi Goïta**, Président de la Transition, Chef de l'Etat pour l'essor de l'artisanat malien, celui-ci a été désigné « Champion de l'Artisanat africain » pour la période couvrant la mandature du Mali 2026-2028.

Dans le cadre de la conduite de cette mandature, un plan d'actions couvrant cinq (05) axes prioritaires a été adopté et au titre des actions prioritaires retenues, figure la mise en place d'un Fonds d'Appui au Développement de l'Artisanat Africain (FADA).

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence ont été élaborés à l'effet de mobiliser un Consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place dudit fonds.

2. Objectifs de la mission

L'objet général de l'étude de faisabilité est de fournir toutes les informations techniques et financières pertinentes devant permettre de motiver la création du Fonds d'Appui au Développement de l'Artisanat Africain (FADA).

Les objectifs spécifiques assignés à cette mission sont les suivantes :

- Faire le benchmarking des fonds existant ;
- Évaluer la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle du FADA ;
- Proposer le modèle économique du fonds ;
- Définir les modalités d'intervention et de gestion du fonds ;
- Proposer les instruments juridiques du fonds ;
- Proposer les outils de gouvernance du fonds (Statuts et règlement intérieur et manuel de procédures) ;
- Identifier les risques potentiels et proposer les mesures d'atténuation.

3. Résultats attendus

A l'issue de l'étude, les résultats ci-après sont attendus :

- Un benchmarking des fonds existant faisant ressortir les bonnes pratiques et les facteurs de succès est réalisé ;
- Une analyse de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle du FADA est faite ;
- Le modèle économique du fonds est défini ;
- Les modalités d'intervention et de gestion du fonds sont proposées ;
- Les instruments juridiques du fonds sont définis ;
- Les outils de gouvernance du fonds (Statuts et règlement intérieur et manuel de procédures) sont définis ;

- Les risques potentiels sont identifiés et les mesures d'atténuation y relatives sont proposées.

4. Activités à réaliser

La conduite de la mission sera articulée autour des activités suivantes

- **Activité 1 :** Rencontre de cadrage marquant le démarrage de la mission ;
- **Activité 2 :** Revue documentaire et collecte des informations ;
- **Activité 3 :** Rédaction du projet de rapport ;
- **Activité 4 :** Restitution du rapport devant un comité de validation ;
- **Activité 5 :** Finalisation et dépôt du rapport final

5. Profil du Consultant

La mission est ouverte à tout Consultant d'un des 28 pays membres de l'ODEPA sus-énumérés à jour de ses cotisations statutaires répondant aux critères ci-après :

- Avoir un diplôme de niveau Bac+4/5 en ingénierie financière, finance/microfinance, fonds d'investissement, gestion d'entreprise ou un domaine connexe pertinent ;
- Justifier d'une expérience significative en conseil dans les domaines du financement du développement en Afrique ;
- Avoir des connaissances du contexte de l'artisanat en Afrique et son financement ;
- Avoir une capacité à analyser rapidement et à proposer des solutions ;
- Avoir réalisé courant les cinq (05) dernières années au moins deux (02) études similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise du français ;
- Avoir une excellente maîtrise des outils bureautiques : Pack office notamment ;
- Avoir une excellente maîtrise des outils de communication à distance (Zoom, Teams etc.).

I. Evaluation des offres

L'offre technique est pondérée à 75% et l'offre financière à 25%.
L'évaluation des offres sera conduite en trois (03) étapes :

- la phase de l'examen préliminaire qui consistera à vérifier la présence matérielle et l'exhaustivité des pièces administratives demandées.
- la phase de l'évaluation technique : **la note technique minimale requise à l'issue de cette phase est de 70 points/100.** Les offres n'ayant pas obtenu cette note minimale ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation.
- l'évaluation financière : elle portera sur les éléments relatifs à la lettre de soumission financière, la ventilation des honoraires et des dépenses liées à la mission, les couts liés aux honoraires et aux dépenses de personnel.

Les critères pour l'évaluation des offres techniques sont les suivant :

Critères d'évaluation	Score Maximal
Qualifications et Expérience	60
Qualifications professionnelles pertinentes reconnues du Consultant pour la conduite de la mission	10
Expérience générale du Consultant dans la conduite études similaires	20
Preuves des missions déjà réalisées	10
Expériences spécifiques dans la conduite d'une étude de faisabilité de mise en place d'un fonds	10
Approche et Méthodologie	40
Compréhension et réponse aux termes de référence	10
Méthodologie proposée pour mener à bien la mission	10
Plan de travail détaillé	5
Maitrise de la langue française	5
Maitrise des outils tels que le pack office	5
Maitrise des outils de communication à distance (Zoom, Teams etc.)	5
Total	100

A la fin du processus de sélection, le marché sera attribué à l'offre ayant obtenue le score combiné le plus élevé résultant de la somme de la note technique pondérée et la note financière pondérée.

II. Durée de la mission

La consultation s'étale sur une durée maximale de quarante-cinq (45) jours courant à partir de la date de la notification de l'Ordre de service prescrivant le commencement de la mission.

III. Livrables

Aux termes de sa mission, le Consultant élaborera et fournira le rapport de l'étude dans la séquence suivante :

- Une version provisoire en cinq (5) exemplaires et sur clé USB du rapport sera déposée dans un délai maximum de trente (30) jours à partir de la notification de l'ordre de service au Secrétariat Général de l'ODEPA ;
- Une version définitive en cinq (5) exemplaires et sur clé USB du rapport sera déposée dans un délai maximum de cinq (05) jours après la rencontre de validation du rapport provisoire au Secrétariat Général de l'ODEPA.

IV. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la présente mission est de **dix millions (10 000 000) de Francs CFA HT/HD.**

V. Dépôt des dossiers

Les manifestations d'intérêt accompagnées des offres techniques et financières rédigées en langue française sont attendues **au plus tard le 04 octobre 2026 à 16 heures 00 minutes précises, Temps Universel :**

- **Soit par voie électronique** par envoi simultané aux adresses mails ci-après : **odepa@odepa-int.org, codepasg@gmail.com et mam.daffe@gmail.com**, avec la mention en objet « **Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Fonds d'Appui au Développement de l'Artisanat Africain (FADA)** » ;

- **Ou par dépôt physique** sous pli fermé avec la mention « **Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Fonds d'Appui au Développement de l'Artisanat Africain (FADA)** » au Siège de l'ODEPA sis sur l'Avenue Guillaume OUEDRAOGO, 09 BP 419 Ouagadougou 09, Burkina Faso.

Pour tout besoin d'informations complémentaires sur la présente mission, le Secrétariat Général de l'ODEPA peut être joint aux adresses ci-dessous et aux jours et heures ouvrables suivants :

- Siège de l'ODEPA : Avenue Guillaume OUEDRAOGO, 09 BP 419 Ouagadougou 09, Burkina Faso ;
- Email : odepa@odepa-int.org ;
- Téléphone : +226 25 33 39 79 / +226 60 03 39 00 ;
- du lundi au jeudi : de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00 ;
- le vendredi : de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

